



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 01/2017

Crédit pour les travaux de réhabilitation de la RC 773c en la traversée de la localité

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Ont participé le 16 février 2017 à la séance de présentation du présent préavis :

Bureau du Conseil : M. A. Roth, Président
M. C. Marrel, Vice-Président
M. D. Bérard, Secrétaire
Mme P. Salathé
Excusé : M.M. Markides

Municipalité : M. G. Muheim, Syndic
Mme Ch. Dupertuis
Mme N. Greiner-Meylan
M. P. Michelet
Mme C. Schiesser

Services techniques : M. D. Gamboni
M. B. Burri

Commission des Finances : M. J-P Bolay, Président
M. J-Cl. Favre
M. M. Henchoz
Mme Ch. Touati- de- Jonge
Excusée : Mme Ch. Juillerat

Commission technique : M. C. Blin
M. D. Mérinat
M. F. Michaud

Commission consultative
d'urbanisme (CCU) : M. F. Bovey
M. P. Bugnon
M. S. Gabella
Excusés : M. G. de Pieri
Mme A. Zoia

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 01/2017

Ingénieurs-Conseils :

M. Ch. Robert-Grandpierre
(Bureau CSD Ingénieurs SA, Lausanne)
M. O. Brocard
M. D. Vocat
(Bureau Daniel Willi SA, Montreux)

Préambule

La Commission des finances tient à remercier la Municipalité d'avoir donné suite à ses deux demandes, soit que le préavis sous revue lui parvienne une semaine avant la date de présentation et que les ingénieurs-conseils qui ont fait l'étude du chantier – et qui en ont présenté le résultat lors de la séance publique au bâtiment administratif – soient invités à la séance de présentation.

Recevoir le préavis assez tôt a donné l'occasion aux diverses commissions de bien se préparer et la présence des ingénieurs-conseils a permis un échange à la fois intéressant et animé.

La Commission des finances laisse le soin à la Commission technique de se pencher sur les aspects non-financiers du préavis ; sans vouloir empiéter sur ses prérogatives, la Commission des finances ne pourra faire autrement que d'évoquer certains aspects techniques du projet.

Présentation

M. le Syndic G. Muheim a présenté les grandes lignes du préavis et la partie technique a été l'affaire de MM. Ph. Michelet et D. Gamboni.

Grâce à des plans projetés par les ingénieurs-conseils (en particulier les structures de l'estacade et les parois anti-bruit), les commissions ont pu se faire une idée plus précise des travaux lourds à venir. Il en ressort clairement que l'estacade est dans un état de vieillissement avancé et que les travaux envisagés ne sont pas un luxe ! Le rapport d'avant-projet du bureau d'ingénieurs Daniel Willi cite, entre autres :

- Au sujet de la structure du mur de soutènement : celle-ci est fortement endommagée et pas conçue pour une exploitation selon les normes actuelles.
- Au sujet de la structure en poutres simples : la durabilité de la structure n'est plus garantie.

Les différentes prises de vue jointes au dossier technique sont très éloquents !

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 01/2017

Chantier routes du Burenz et des Chaffeises

Initialement prévu avec le chantier de la RC 773c, le chantier mentionné ci-dessus est différé dans le temps, comme l'indique le chapitre 12 du préavis, soit au-delà de 2021 comme on peut le constater en analysant le « plan d'investissements 2017-2021 » joint au préavis 02/2017.

Si certains retards ou blocages de futurs travaux mentionnés au point 3.1.2 du préavis sous revue pourraient être une raison valable du report, ils n'en sont pas la raison principale. Notre Syndic nous a bien fait remarquer que c'est la hauteur de notre endettement qui est la raison majeure du report.

La Commission des finances salue cette décision prudente qui montre que notre appel à un frein aux investissements (donc aux emprunts !) a été entendu.

Analyse du préavis

Structuré de façon claire et logique, le préavis sous revue nous propose d'accorder un crédit de CHF 5'830'000.- pour la réhabilitation de la RC 773c.

Comment en est-on arrivé là ?

Voici une chronologie des faits non exhaustive qui mérite d'être rappelée :

- Le 15 décembre 1986 marque la naissance de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB).
- Se basant sur cette ordonnance, un certain nombre de citoyens s'adressent à la Municipalité et demandent des mesures d'assainissement contre le bruit. Pour répondre à ces demandes, la Municipalité a mandaté l'entreprise Ecoscan afin de faire une étude pour l'analyse du bruit routier dans les secteurs concernés.
- L'estacade qui date de la période de la réalisation de l'autoroute (années 70) présente un degré de vieillissement avancé et après inspection par un organe compétent a été qualifiée d'endommagée. Des interventions pour palier à un affaissement de la route ont déjà été pratiquées.
- La Confédération alloue des subventions en faveur des études et travaux d'assainissement réalisés selon l'OPB, pour autant que ces mêmes travaux soient terminés le 31 mars 2018. La subvention attendue devrait se monter à env. CHF 155'000.-.
- Le subventionnement cantonal des chantiers communaux conduits sur des routes cantonales en traversée de localité a repris en 2014 pour se terminer au plus tard en 2018. Un fonds cantonal spécifique est alimenté à raison de 10 millions par année. Les premiers demandeurs de subvention seront les premiers servis.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 01/2017

Comme vous pouvez le constater, tous les ingrédients sont réunis pour que ces grands travaux puissent être réalisés maintenant. L'urgence d'intervenir sur l'estacade se conjugue avec une période où les subventions accordées semblent être au maximum (voir point 11). On peut même espérer recevoir une « petite rallonge » en rapport avec la péréquation.

Permettez une analogie avec la NASA : nous bénéficions d'une fenêtre de tir pour mettre ces travaux sur orbite ; nous ne décrochons pas la lune, mais des subventions !

En sus des travaux dits subventionnés, la Municipalité profite de moderniser son éclairage public et d'assainir son réseau électrique et son réseau d'eau. Cette façon de faire nous paraît judicieuse.

Le chapitre 7 traitant des coûts est ventilé de façon inhabituelle en sous-chapitres (7.1 et suivants) afin de correspondre à la demande de subsides. Les subsides sont accordés aussi bien sur les travaux que sur les études, raison pour laquelle chaque sous-chapitre est structuré avec deux sommes :

- Le premier montant en italique gras se retrouve dans le récapitulatif des coûts du chantier selon point 7.9.
- Le deuxième montant en gras (HT) comprenant les honoraires d'étude se trouve reporté au point 11 pour les objets susceptibles de recevoir une subvention. Les montants figurant dans ce dernier tableau sont TTC.

Si la Commission des finances n'a pas d'objections à formuler quant aux travaux en général et à la méthodologie choisie, il y a cependant deux points qu'elle tient à mettre en exergue :

Parois anti-bruit (ou phono absorbantes):

Lors de la présentation, nous avons évoqué notre souci quant à l'entretien des parois et principalement celles en béton placées entre le bord de la route et le trottoir (gros risque de salissures) afin de pérenniser leur capacité absorbante. Plusieurs interlocuteurs nous ont confirmé qu'il n'y avait pas d'entretien particulier à faire (entretien négligeable) et que les mêmes parois situées sur l'autoroute ne sont pas nettoyées.

Lors de l'entretien du 26 janvier avec nos autorités (voir « commentaire de la Commission des finances ») nous avons appris avec satisfaction que ces mêmes parois seront de teintes différenciées en fonction de l'environnement. Elles ne seront donc pas grises comme pourrait le laisser penser l'image en page 7 du préavis. Nous espérons donc que l'ensemble des parois s'harmonisera avec notre beau paysage !

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 01/2017

*Aménagement du carrefour route des Monts-de-Lavaux / Ch. de la Cure
(point 4.2.2 et 4.2.8)*

Lors de la présentation du préavis, nous avons appris que le revêtement prévu par pavés des trottoirs + bordure en granit présente un surcoût de CHF 230'000.- par rapport à une approche traditionnelle. Le but est de marquer ainsi visuellement la traversée du village et ce projet a été présenté à la CCU. Nous reviendrons sur cette thématique dans le chapitre « commentaire de la Commission des finances ».

Dossier technique / soumissions

Un examen par sondage du volumineux dossier des soumissions nous a permis les constats suivants :

- Les soumissions ont été établies dans l'esprit et le respect des règles des marchés publics.
- Les soumissions englobent les 2 chantiers prévus à l'origine, soit RC 773c et Burenos / Chaffeises.
- Le dossier de soumission mentionne clairement que les prix unitaires et forfaitaires convenus restent valables pour la quantité totale, indépendamment d'une éventuelle modification de celle-ci. La Municipalité se réservait donc déjà la possibilité de ne pas réaliser l'un ou l'autre des chantiers.
- Le chantier de la RC 773c a été divisé – au vu de la complexité du sujet – en deux soumissions distinctes, soit :
 - L'estacade
 - La réhabilitation de la chaussée avec tous les autres travaux y relatifset il a été précisé que ce chantier serait attribué à une seule et même entreprise, dans un but bien compréhensif de suivi de chantier très complexe, d'économies d'échelle et de garanties.
- Six entreprises ont répondu à l'appel d'offre. Pour les travaux de l'estacade, l'écart entre le premier et le dernier soumissionnaire est de 16%, pour la réhabilitation de la chaussée (y compris Burenos/Chaffeises) de 36%.
- Après dépouillement des soumissions, c'est un consortium de deux entreprises, chacune spécialisée dans l'une des soumissions de la RC 773c, qui pourrait remporter la mise.
- Au dire des ingénieurs-conseils, les montants des soumissions sont relativement bas (moins 20 à 30% de la normale), car les entreprises cherchent du travail suite au report de grands chantiers. Ainsi, comme pour les subsides, nous semblons être dans une période favorable.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 01/2017

Commentaire de la Commission des finances

Comme évoqué en page 5 de notre rapport, l'idée d'utiliser des pavés pour marquer la traversée du village a retenu toute notre attention.

Ce projet de pavage n'a rien de techniquement obligatoire, mais reste une démarche purement esthétique.

Le coût annoncé de CHF 230'000.- HT (CHF 200'000.- pour les pavés et CHF 30'000.- pour les bordures en granit) ne nous semble pas être en adéquation avec les mesures d'économie que nous prônons. Cette somme représente près du quart de notre marge d'autofinancement selon le budget 2017.

En date du 26 janvier, des représentants de votre commission ont eu un entretien avec une délégation municipale élargie (MM. Muheim, Michelet et Gamboni) afin de débattre de cette thématique et surtout d'informer la Municipalité de notre position. La discussion fut très franche et ouverte et nous a convaincu que l'utilisation de bordures de trottoirs en granit présente un avantage certain de durabilité en comparaison aux bordures béton.

Les trottoirs devant être de toute façon réaménagés, nous soutenons l'utilisation de bordures en granit, mais maintenons notre position quant aux pavés qui représentent un surcoût arrondi de CHF 230'000.- TTC (CHF 200'000.- HT + 10% d'imprévu + TVA = CHF 237'600.-).

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances demande à la Municipalité de sursoir au projet de pavés pour les trottoirs comme décrit aux points 4.2.2 du préavis au profit d'un revêtement traditionnel. Par contre, nous adhérons à l'idée de remplacer l'îlot central par un revêtement pavé (point 4.2.8), ce qui faciliterait à la fois le déneigement et l'implantation des 2 arbres prévus.

Il s'ensuivrait une « économie » de CHF 230'000.- TTC à déduire du montant des travaux (CHF 5'830'000.-) selon point 7.9 du préavis.

Par conséquent, votre commission fait la proposition suivante d'amendement des conclusions du préavis sous revue:

Amendement

Conclusions Point 1.

D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 5'600'000.- destiné à réaliser les travaux de réhabilitation de la route cantonale RC773c en traversée de localité.

+ adaptation du même montant aux points 3. et 5.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 01/2017

Nous tenons finalement à relever qu'on demande à nouveau au Conseil son accord pour réaliser « le chantier de la législature » qui augmentera notre endettement de quelque 6 millions ! Au vu des éléments développés dans les chapitres précédents, il ne peut guère en être autrement.

Un léger baume cependant sur la blessure : le plan d'investissement 2017 – 2021 développé dans le préavis 02/2017 ne prévoit plus de gros investissements entre 2019 et 2021. Aurons-nous ainsi l'opportunité tant attendue et souhaitée de réduire enfin notre endettement ?

Les conclusions du préavis, relativement complexes au niveau des manœuvres comptables, ne font l'objet d'aucune remarque de notre part.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du **préavis 01/2017** – modifiées selon notre amendement - et vous propose de les accepter.

Pour la Commission des finances :

Jean-Pierre Bolay
Président et rapporteur

Jean-Claude Favre

Michel Henchoz

Christine Juillerat

Charlotte Touati-de-Jonge

Fait à Belmont, le 2 février 2017